

# Compte-rendu du Conseil Municipal Du 18 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, dix-huit mai, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le douze mai 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 18      présents : 13      votants : 16**

**Présents** : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Elisabeth PARADIS, Josiane MALLERY, Serge PRAT, Wilfried JAILLET, Laurent CHALAVON, Murielle VALLON, Michelle LAYES-CADET, Dominique VOSSIER, Elsa VIDON, Pierre GRUEL, Marie-Pierre LAURIER,

**Absents** : Camille PARMENTIER, Gilles SARROTTE,

**Excusés** : Yves MAURICE, Isabelle SAVIOT, Moussa GBANE,

**Secrétaire** : Josiane Mallery

## SEANCE OUVERTE A 20h 40

Approbation à l'unanimité des comptes-rendus de conseil municipal du 23 mars et du 13 avril 2017.  
Suppression de l'ordre du jour du point sur l'agence postale et ajout d'un point : remboursement anticipé prêt Bourbousson à l'unanimité.

## 1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT ROUTE DE MONTOISON

Le Maire rappelle que le Conseil municipal, lors de la séance du 1<sup>er</sup>/09/16, l'avait autorisé à poursuivre l'étude des aménagements de la route de Montoison et à demander les subventions nécessaires auprès de l'Etat et du Département.

Pour rappel ce projet avait pour but de favoriser la mobilité en créant une liaison piétonne entre le bureau de tabac et la zone commerciale (U express et pharmacie) et de sécuriser les déplacements en contraignant les véhicules à réduire leurs vitesses par la mise en place d'écluse, de plateau traversant et de rond-point.

Depuis, de nombreuses séances de travail ont eu lieu avec le bureau d'études SED, la Direction des routes départementales (DRD) et les élus pour affiner le projet.

Le projet est présenté à l'ensemble du Conseil municipal

Le montant de ce projet s'élève à 349 705€ HT soit 419646€ TTC.

Ne retenant que l'aspect voirie, L'Etat a refusé de soutenir ce projet. Par contre, le Département a accordé une subvention au-delà de celle demandée en attribuant 85 917€ (40900€ de participation sur le revêtement de chaussée, 12217€ de subvention au titre de l'aménagement de la RD et 32800€ de subvention sur les produits d'amendes de police 2018)

Le Maire présente donc le plan de financement suivant :

<b>Libellé</b>	<b>Montant HT en €</b>	<b>Pourcentage</b>
Subvention du Département	85 900.00	25%
Fonds de concours Agglo	50 000.00	14%

Autofinancement	50 000.00	14%
Emprunt bancaire	163 800.00	47%
<b>Total HT</b>	<b>349 700.00</b>	100%
Coût de la TVA	69 940.00	
<b>Total TTC</b>	<b>419 640.00</b>	

Pour soutenir ce plan, il propose de réaliser deux emprunts.

Un sur 25 ans pour les 163 800€ avec une échéance annuelle estimée de 11 000€ et un autre sur deux ans pour porter le coût de la TVA (69 940€) avec 2000 € d'intérêts annuels estimés.

Pour information, il est rappelé aux conseillers que trois prêts arrivent à terme en 2017 : extension école maternelle (3456€) Immeuble Bourbousson (2295€) et lissage de la dette (9234€). Un total d'annuité représentant 14985€ et compensant largement les emprunts proposés, d'autant que l'augmentation de la fiscalité consentie par le Conseil rapportera 27 000€ de plus au budget 2017.

Il est proposé aux membres du Conseil :

D'approuver le projet d'aménagement de la route de Montoisson et son plan de financement.  
D'autoriser le Maire à réaliser le projet et à contracter les prêts nécessaires à sa réalisation.

**Mme Paradis demande si l'on touche ou pas aux réseaux enterrés comme le téléphone ou l'électricité.**

**Le Maire répond négativement**

**M. Chalavon demande que la commune rencontre le Syndicat des eaux pour vérifier que le réseau d'eau est suffisant pour un éventuel lotissement.**

**Le Maire répond que le réseau est suffisant et qu'une demande avait été faite il y a quelque temps.**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 3 abstentions (Mme Vidon, M. Maurice, Mme Paradis), DECIDE :**

- D'approuver le projet d'aménagement de la route de Montoisson et son plan de financement.
- D'autoriser le Maire à réaliser le projet et à contracter les prêts nécessaires à sa réalisation dans la limite de 200 000 euros.

## 2 REMBOURSEMENT ANTICIPE PRET BOURBOUSSON

Le maire explique que la commune avait contracté un prêt auprès de la caisse des dépôts et consignations de 170 000 € pour faire l'acquisition de la maison Bourbousson en 2010.

Ce prêt était à remboursement in fine, c'est-à-dire que seuls les intérêts annuels étaient payés.

La CDC a proposé à la mairie un remboursement anticipé au 26/05/2017, suite à la vente de la maison Bourbousson, pour un montant de 170 894.02, détaillé comme suit :

- Capital : 170 000.00 €
- Intérêts pour la période 894.02 €

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder au remboursement anticipé de ce prêt.

**M. Sarrotte précise que la vente ne couvre donc pas le remboursement des prêts.**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'autoriser le Maire à procéder au remboursement anticipé du prêt contracté pour l'achat de la maison Bourbousson pour un montant de 170 894.02 €.

### **3 Questions diverses**

- **Prévention et informations sur la sécurité**

M. Sarrotte informe que dans les bois de Miery il y a beaucoup de chiens non tenus en laisse le week-end qui sont agressifs envers les autres chiens mais aussi les promeneurs.

- Pb également sur les sentiers de Miery de passage de quad.
- Pb également dans le quartier Barthalène de descentes sauvages de tricycles.
- Pour tous ces problèmes le Maire propose de faire de l'information dans l'upien et la pose de panneaux.

**SEANCE LEVEE A 21H30**

La Secrétaire,  
Josiane Mallery

Le Maire,  
Jean-Jacques BRUSCHINI

